

# Travailler au Québec

Quels sont  
vos droits?





Éducaloi est un organisme de bienfaisance neutre et indépendant qui a une expertise reconnue en éducation juridique et en communication claire du droit.

Notre mission est de vulgariser le droit et développer les compétences juridiques de la population du Québec.

Le contenu de cette bande dessinée est à jour en date de février 2025.  
En cas de besoin, référez-vous au site [educaloi.qc.ca](https://educaloi.qc.ca) ou consultez une personne juriste.

# Vous êtes une personne nouvellement arrivée au Québec

et vous ne savez pas comment réagir face  
à certaines situations au travail?

Cette bande dessinée vous plonge dans 6 mini-histoires inspirées du quotidien, pour vous aider à :

- comprendre les normes du travail au Québec,
- connaître vos droits en tant que personne salariée,
- découvrir les ressources et recours disponibles pour vous protéger.

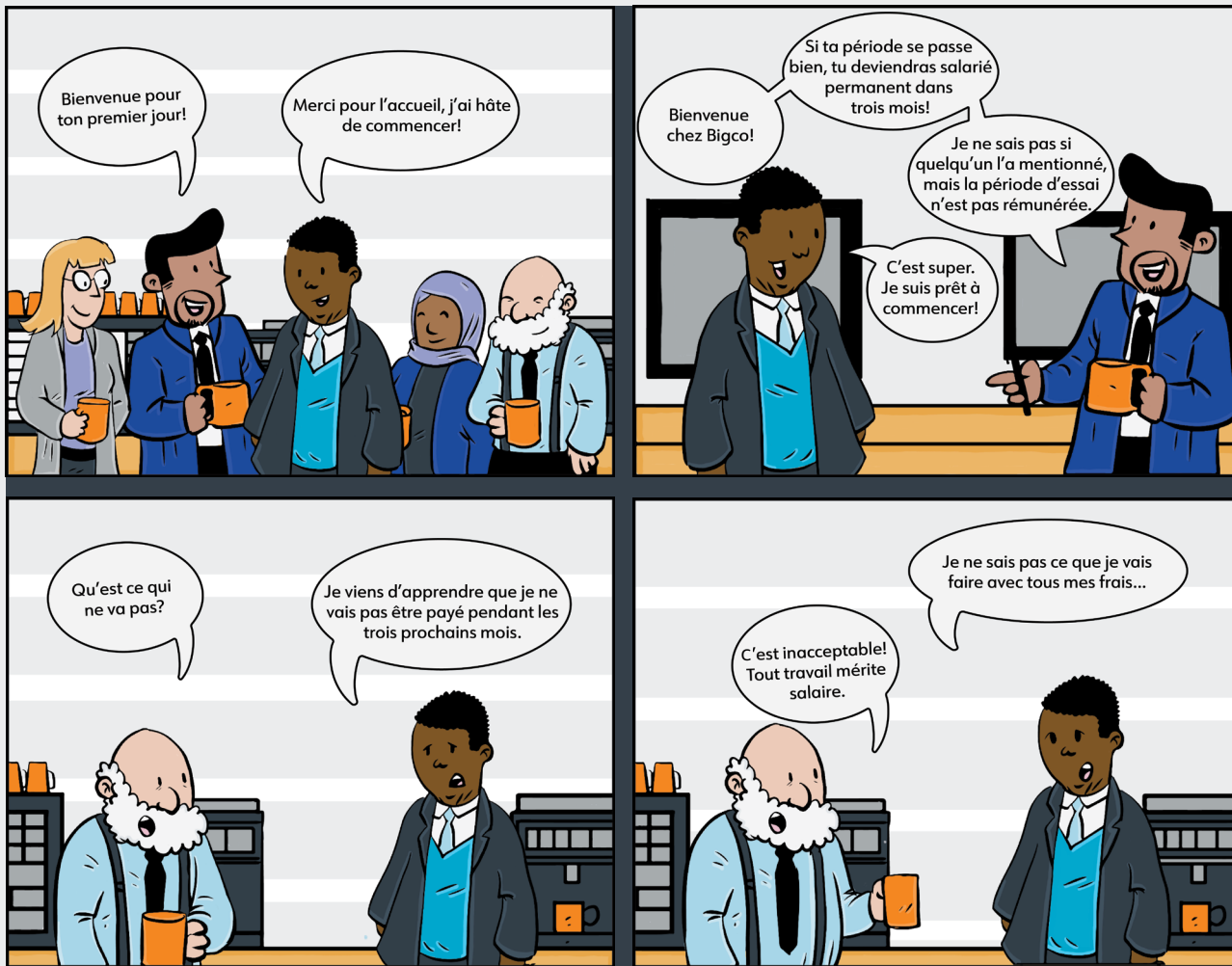
À travers ces récits, vous apprendrez comment réagir face aux défis que vous pouvez rencontrer dans votre emploi, tout en ayant les bons outils pour faire respecter vos droits.



Les travailleuses et travailleurs temporaires ont les mêmes droits au travail que les autres personnes salariées. Personne n'est tenu de faire des heures supplémentaires non rémunérées, peu importe son statut d'immigration. Un employeur ne peut pas vous obliger à faire des heures supplémentaires non rémunérées.

Pour connaître vos droits, consultez [educaloi.qc.ca](http://educaloi.qc.ca)





**i** Les employeurs doivent rémunérer tout travail au moins au salaire minimum. Cela inclut le travail réalisé durant une période d'essai ou de formation.

Pour connaître vos droits, consultez [educaloi.qc.ca](http://educaloi.qc.ca)





Les employeurs doivent prévenir le harcèlement sexuel au travail. Si vous faites part d'une situation de harcèlement à votre employeur, il doit agir pour le faire cesser.

Pour connaître vos droits, consultez [educaloi.qc.ca](http://educaloi.qc.ca)





Vous avez toujours le droit d'être payée ou payé si vous êtes victime d'un accident du travail.

Pour connaître vos droits, consultez [educaloi.qc.ca](http://educaloi.qc.ca)





Un employeur n'a pas le droit de congédier une personne parce qu'elle est enceinte.

Pour connaître vos droits, consultez [educaloi.qc.ca](https://www.educaloi.qc.ca)







Si votre employeur vous a demandé de porter des vêtements qui vous identifient comme une personne salariée de l'établissement, il doit vous les fournir gratuitement.

Pour connaître vos droits, consultez [educaloi.qc.ca](http://educaloi.qc.ca)





# Ressources

## Éducaloi

Pour en savoir plus sur vos droits et responsabilités :

[www.educaloi.qc.ca/](http://www.educaloi.qc.ca/)

[www.educaloi.qc.ca/categories/travail/](http://www.educaloi.qc.ca/categories/travail/)

## Barreau de Montréal

Pour en savoir plus sur vos droits :

[www.barreaudemontreal.qc.ca/public/services-au-public/](http://www.barreaudemontreal.qc.ca/public/services-au-public/)

[www.barreaudemontreal.qc.ca/public/les-rendez-vous-visez-droit/](http://www.barreaudemontreal.qc.ca/public/les-rendez-vous-visez-droit/)

## Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)

Pour en savoir plus sur vos droits ou pour porter plainte :

[www.cnesst.gouv.qc.ca/fr](http://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr)

1 844 838-0808

## Justice Pro Bono

Pour recevoir du soutien en tant que travailleuse étrangère ou travailleur étranger temporaire :

[www.justiceprobono.ca/travailleurs-etrangers-temporaires/](http://www.justiceprobono.ca/travailleurs-etrangers-temporaires/)

WhatsApp : 438 337-6002

Téléphone sans frais : 1 866 999-4881

# Partenaires

Membres partenaires d'Éducaloi

Barreau  
du Québec



Chambre  
des notaires



SOQUIJ

Pour réaliser sa mission,  
Éducaloi reçoit également l'appui de



Ministère de la Justice  
Canada

Justice

Québec 

Québec 





ēducaloi

